

ASSOCIATION CIGOGNE

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

Rapport mission d'examen	1
États financiers	
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5 à 7
Renseignements supplémentaires	8

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux administrateurs de L'ASSOCIATION CIGOGNE

J'ai effectué l'examen des états financiers ci-joints de L'ASSOCIATION CIGOGNE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Ma responsabilité

Ma responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en me fondant sur mon examen. J'ai effectué un examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada. Cet examen est une mission d'assurance limitée.

J'ai mis en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction générale.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'ASSOCIATION CIGOGNE au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Benoit Dubord CPA, auditeur

Benoit Dubord cpa, auditeur
668 rue de Fribourg, Laval, Qc H7K 3Y4
Laval le 31 janvier 2026

ASSOCIATION CIGOGNE

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
PRODUITS				
Dons	49 525	\$	22 882	\$
Subventions gouvernementales (Annexe A)	187 449		180 825	
Subventions – Autres sources (Annexe B)	30 894		42 279	
Revenus – Activités (Annexe C)	5 110		4 781	
Intérêts sur placements	778		1 933	
	<u>273 756</u>		<u>252 700</u>	
CHARGES				
Salaires et charges sociales	228 375		206 292	
Dépenses – Activités (Annexe D)	16 453		20 116	
Loyer / Stationnement	25 406		24 473	
Frais de bureau	11 141		11 396	
Honoraires professionnels	2 956		3 225	
Assurances	1 990		2 216	
Divers	90		2 070	
	<u>286 411</u>		<u>269 788</u>	
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	<u>(12 655)</u>	\$	<u>(17 088)</u>	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION CIGOGNE
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

	Affectés	Non affectés	Total 2025	Total 2024	
Solde au début	15 000	115 940	130 940	148 028	\$
Excédent (insuffisance)	-	(12 655)	(12 655)	(17 088)	
Affectation (note 3)	5 000	(5 000)	-	-	
Solde à la fin	20 000	98 285	118 285	130 940	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION CIGOGNE

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	92 153	\$	73 812	\$
Dépôt à terme	31 413		45 709	
Débiteurs	12 480		11 419	
	<u>136 046</u>	\$	<u>130 940</u>	\$
PASSIF				
Passif à court terme				
DAS à payer	<u>17 761</u>	\$	<u>-</u>	\$
ACTIFS NETS				
Actifs nets affectés (note 3)	20 000		15 000	
Actifs nets non affectés	98 285		115 940	
	<u>118 285</u>		<u>130 940</u>	
	<u>136 046</u>	\$	<u>130 940</u>	\$

Pour le conseil,

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION CIGOGNE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme sans but lucratif a été constitué sans capital-actions en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). L'organisme est un organisme de charité en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour mission de donner un service d'aide pour les parents qui sont aussi étudiants.

2. Conventions comptables

-L'organisme a effectué les classements suivants :

-L'encaisse et les placements temporaires sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

-Les débiteurs sont classés comme des prêts et créances, et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

-Les créditeurs et les apports reportés sont classés comme autres passifs et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Constataion des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration

ASSOCIATION CIGOGNE
NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

2. Conventions comptables (suite)

Les produits tirés de subventions sont constatés selon la durée du contrat. Les dons, les cotisations et les contributions aux séances de formation sont constatés lorsqu'ils sont encaissés.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les produits.

ASSOCIATION CIGOGNE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

2. Conventions comptables (suite)

Les passifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont des passifs financiers non dérivés que l'organisme choisit de désigner, lors de la constatation initiale, comme des instruments qu'elle mesurera à la juste valeur à même les autres intérêts débiteurs. Ces passifs sont comptabilisés comme le sont les actifs financiers détenus à des fins de transactions. Aucun passif financier non dérivé n'a encore été désigné par l'organisme comme étant détenu à des fins de transaction.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Coût de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transactions liées aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

L'organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

3. Affectation

L'organisme a décidé d'affecté la somme de 5 000\$ pour des paniers alimentaires.

ASSOCIATION CIGOGNE
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

Annexe A

Subventions gouvernementales

	2025	2024
Ministère de la Famille et des Aînés	182 700	\$ 176 179
Subvention – Emploi d'Été Canada	4 749	4 646
	187 449	\$ 180 825

Annexe B

Subventions – Autres sources

	2025	2024
Subventions – Activités	20 244	\$ 20 629
Subventions – Cent Degree	4 000	-
Subventions – SISA	5 000	-
Subventions – Soutien à l'action Bénévole	1 650	1 650
Subventions – Loyer	-	20 000
	30 894	\$ 42 279

Annexe C

Revenus – Activités

	2025	2024
Frais de participation – activités	3 456	\$ 4 108
Vestiaire / Vente de garage / Cuisine collective	10	13
Autres revenus – Activités	1 644	660
	5 110	\$ 4 781

Annexe D

Charges Activités

	2025	2024
Camp Familial	-	\$ 211
Activités / Sorties	16 405	18 116
Souper Bénéfice	-	819
Frais de déplacement	48	970
	16 453	\$ 20 116